

munis de balles qu'ils ont fendues en quatre, ils repoussent encore les cavaliers et les Kabyles qui les entourent et arrivent, ainsi à une lieue de Razaouat ; mais les munitions et les forces sont épuisées. Le capitaine Géraud succombe ! Et les 60 braves qui restaient de cette colonne s'engagent dans un défilé, où ils ont été précédés par les Arabes : là ils préfèrent la mort plutôt que de se rendre aux ennemis. Parmi eux se trouvait le lieutenant Chappedaine, le docteur Rosagnetti et l'interprète Lévy. Douze seulement atteignirent les murs de la place, sous la protection de la troupe qui était sortie.

— S. A. Ibrahim-Pacha est arrivée à Toulon le lundi 1^{er} décembre. Au moment où la frégate à vapeur *le Nil* passait devant l'escadre, nos vaisseaux ont salué le fils de Méhémet-Ali; et les matelots sur les vergues ont rappelé, par leurs vivats, le brillant accueil que le Vice-Roi a fait récemment au duc de Montpensier.

Le Prince a été reçu par M. le Marquis de Lavalette, envoyé du Gouvernement, et par M. le Préfet maritime; un régiment de marine formait la haie sur le quai.

DÉCOUVERTES.

— On a découvert, dans le courant de juin 1845, en commençant les travaux de restauration des cryptes de la Cathédrale d'Auxerre, une chapelle funéraire dans laquelle ont été inhumés douze chanoines du Chapitre de St.-Etienne, morts depuis l'année 1779 à l'année 1783. Ils étaient placés sur quatre rangs de longueur et trois de hauteur, dans des cases maçonnées en briques. Des inscriptions sur fond blanc donnaient leurs noms qu'on retrouve aux registres capitulaires conservés aux archives de la Préfecture. Les voici : MM. Huet, grand archidiaque, mort en 1789; Pillard, chanoine, en 1780; Bosc, mort subitement la même année; Lorieux, chanoine, mort subitement en 1782; Robinet, 1782; Delamalle, mort d'une maladie contagieuse, en 1783; Favre, même année. On n'a pas recueilli le huitième; les quatre derniers, sur rang du haut, n'avaient point d'inscription. Cette absence d'inscription n'est pas due à la révolution qui aurait empêché de mettre sur ces tombes les noms des morts, car le dernier chanoine, mort en 1779; est M. Poitevin, qui fut inhumé dans la chapelle Saint-Vincent, dans la nef de l'Eglise haute, suivant les décisions capitulaires qui, depuis 1774, prescrivait d'enterrer les chanoines dans les caveaux des chapelles de la nef, telles que les chapelles Saint-Georges, Saint-Sébastien et Saint-Vincent.

Cette chapelle, nouvellement découverte dans les cryptes, est au

sud, et du XIII^e siècle. Des morceaux de sculptures de différentes époques étaient mêlés à la maçonnerie des tombes. On y a trouvé des bustes fort curieux, et des fragments du tombeau du sire de Chastellux, enterré au XV^e siècle dans la cathédrale.

— M. le curé de Saint-Eusèbe, a découvert un étage inférieur de la tour de cet édifice, qui n'est pas moins curieux que le reste, et qui est masqué par le toit d'une chapelle. C'est une arcature ogivale portée sur colonnes romanes, et festonnée en segments de cercle qui lui donnent un caractère singulièrement oriental.

HAUTS-FAITS. — RÉCOMPENSES.

— Un incendie ayant éclaté à Trucy-sur-Yonne, le 2 novembre 1843, au premier bruit du tocsin, les habitants de Prégilbert se dirigent vers Trucy; arrivés au bord de l'Yonne qu'ils espèrent franchir en passant sur la barre du perthuis, ils sont arrêtés: le perthuis était ouvert, l'eau très haute; ils appellent pour qu'on rétablisse le passage; pas de réponse. Tout à coup, le jeune GEORGIN (*Edmond*), de Prégilbert, se déshabille, se jette à l'eau en amont du perthuis, au risque d'être entraîné par le courant, traverse la rivière, tourne la barre et livre ainsi le passage à ses concitoyens, à la tête desquels il arrive, sans vêtements, sur le théâtre de l'incendie; un simple tablier l'enveloppe. Dans cet état, il est conduit devant le maire de Trucy, qui le félicite, et lui fournit des habits. De là GeorGIN, accompagné d'un jeune homme, monte sur le toit d'une maison appartenant au sieur Mattie-Bazin; ce toit était en feu; il l'éteint et préserve ainsi cette maison de l'incendie. Il entend qu'on se plaint de ce que l'eau n'arrive pas assez promptement, parce que les hommes placés dans la fontaine sont fatigués; il se rend à cette fontaine, y reste près de deux heures ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, et, par sa persévérance, il entretient le zèle des hommes qui se trouvent avec lui, et ne quitte ce poste que quand il est sûr qu'on est maître du feu.

Le 26 avril 1844, une médaille d'honneur en argent a été adressée à M. le Préfet de l'Yonne pour être remise à GeorGIN.

Depuis cet événement, GeorGIN a sauvé la vie à la veuve Givot de Bazarnes, qui, tombée dans l'Yonne, pendant un débordement de cette rivière, était en danger de se noyer.

— Le 30 août 1843, un enfant de 9 ans, qui se baignait dans l'Yonne, fût entraîné par le courant; un autre enfant de 13 ans, LARIBLE *Jules* de Villeneuve-le-Roi, l'aperçoit, et, sans hésiter, sans même prendre le temps de se débarrasser de ses vêtements, se jette à l'eau, et le sauve.

Une médaille d'honneur en argent a été également décernée, le 26 avril 1844, au jeune Larible.

—Le 28 avril 1843, trois médailles d'honneur en argent décernées au nom du Roi, par M. le Ministre de l'Intérieur, ont été adressées à M. le Préfet, pour être remises

Aux sieurs MARTIN (François), ancien militaire à Augy,
FARCY (Edme), instituteur communal à Augy,
PERREAU (Baptiste), à Augy,

pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve lors d'une inondation en 1836, en sauvant plusieurs habitants de cette commune, dont les maisons étaient envahies par les eaux.

Le sieur Martin a reçu en outre une médaille, petit module, pour être portée à la boutonnière.

— Par la même décision, deux médailles d'honneur ont été décernées pour les actes de dévouement qui suivent :

Dans un incendie qui éclata à Poilly, le 6 mars 1843, les sieurs GARNIER (Martin) et CHANTEREAU (Théophile) rivalisèrent de zèle et de courage pour arrêter les progrès du feu, et se disputèrent l'honneur de sauver la vie à une pauvre femme, âgée et infirme, sur le point d'être asphixiée dans une cave où elle avait cherché un refuge.

— Le 30 juin 1845, un incendie éclatait à un meau de Chauminat, commune de Sougères ; le sieur BARBIER (Louis), desservant de Sainte-Colombe, déploya un courage et une intrépidité auxquels on doit d'avoir pu préserver de l'incendie plusieurs habitations.

Ce n'est pas la première fois que cet ecclésiastique a fait preuve de dévouement dans de semblables circonstances.

Par décision du 9 août 1845, une médaille d'honneur lui a été accordée.

—La même décision accorde aussi une médaille d'argent au sieur BORGAT (Charles), instituteur à Sougères, qui, en septembre 1845, a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans une mare.